



CC du Pays de Chanac (Siren : 244800504)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Chanac
Arrondissement	Mende
Département	Lozère
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	21/12/2004
Date d'effet	01/01/2005

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Philippe ROCHOUX

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	48230 CHANAC
Téléphone	04 66 48 20 21
Fax	04 66 48 20 19
Courriel	cppc@orange.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	2 864
Densité moyenne	22,25

Périmètre

Nombre total de communes membres : 5

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
48	Barjac (214800187)	721
48	Chanac (214800393)	1 495
48	Cultures (214800559)	147
48	Esclanèdes (214800567)	341
48	Les Salelles (214801854)	160

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 17

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>- Opérations d'investissement relatives à la distribution de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées, exploitation des équipements correspondants, à l'exception de l'alimentation en eau potable du secteur du causse de Sauveterre qui relève de la compétence du SIAEP (optionnelle)</i> - Assainissement non collectif <i>- Création et animation d'un service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C) (optionnelle).</i> - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>- Enlèvement des ordures ménagères (optionnelle) - Création d'emplacement pour conteneurs d'ordures ménagères et conteneurs de tri-sélectif. - Entretien des conteneurs d'ordures ménagères et de conteneurs de tri-sélectif, et de leurs emplacements. - Création et gestion d'une déchetterie avec décharge d'inertes (optionnelle)</i> - Autres actions environnementales <i>- Réhabilitation des sites des anciennes décharges (optionnelle)</i>
Services funéraires - Service extérieur de Pompes funèbres <i>- Transport de cercueils, ouvertures de fosses et des tombes et toutes autres prestations funéraires exercées dans le cadre des habilitations requises (facultative).</i>
Développement et aménagement économique - Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>- Création et aménagement de zones d'activités économiques (artisanales, industrielles, commerciales)</i> - Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) <i>- Gestion de l'office de tourisme du pays de Chanac. - Aide au maintien et à la création des commerces et services de proximité. Cette compétence vise à permettre le maintien des services existants, ou la création de commerces nouveaux de type traditionnel ou l'implantation de points multiples ruraux (obligatoire)</i>

Développement et aménagement social et culturel**- Etablissements scolaires**

- Investissement, gestion, entretien et fonctionnement des écoles primaires et services périscolaires implantés sur le territoire communautaire (optionnelle)

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Soutien à la vie associative, culturelle et sportive d'intérêt communautaire (optionnelle).

Aménagement de l'espace**- Organisation des transports non urbains**

Organisation dans le cadre d'une délégation de compétence du conseil général, d'un service de transport à la demande de personnes (T.A.D.). La communauté de communes intervenant en tant qu'organisateur secondaire fixera les conditions d'exploitation, les caractéristiques techniques et financières du service, et procédera à la recherche de l'exploitant.

- Etudes et programmation

- Création, aménagement et entretien d'espaces d'agrément et de loisirs d'intérêt communautaire (obligatoire) Intérêt communautaire : Les espaces retenus présentant un intérêt communautaire, c'est à dire, qu'ils doivent bénéficier à un public plus large que les habitants de la seule commune concernée. Il s'agit, à ce jour : - de toutes les opérations d'aménagement des berges programmées dans le cadre du syndicat intercommunal à vocation unique (S.I.V.U.) d'aménagement du Lot et de la Colagne, - de la Bichère aux Salelles (cadastré section n°A562), - du Planet à Exclanèdes (cadastrée section A n°363, A n°820, A n° 200 et A n°087), - de l'Aire du pont du Villard à Chanac (cadastrée section 196A n° 055).

Voirie**- Création, aménagement, entretien de la voirie**

- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire (optionnelle). La voirie d'intérêt communautaire comprend : - les voiries de desserte des équipements communautaires, - la desserte de la station d'épuration depuis l'intersection de la voie communale n°1 jusqu'à la station d'épuration, - la desserte de la déchetterie (à partir du démarrage des travaux de construction), depuis la R.N. 88 jusqu'à la déchetterie, - la voie communale n°1 de la commune d'Esclanèdes de la R.N. 88 (par le quartier des Bussièrès) au Col de Vielbougue (R.N. 108), et/ou - la voie communale n° 2 de la commune d'Esclanèdes de Chanac à Esclanèdes, - la voie communale n°1 et n°4 de la commune de Cultures de la R.N.88 à la R.N. 108, - la voie communale n°2 de Chanac de l'Aire du Pont du Villard à la digue des Salelles. L'intérêt communautaire comprend la structure et le corps de ces chaussées indépendamment des accotements.

Développement touristique**- Tourisme**

- Actions de promotion et de développement touristique : l'exercice de cette compétence peut s'appuyer sur l'office de tourisme du pays de Chanac. Elle peut comprendre également des aides à la promotion et à la valorisation de l'image touristique du pays de Chanac à l'occasion de salons, ou en participant à des projets dans le cadre du label « pays d'art et d'histoire » ou encore en aidant à l'animation du site Internet du canton (obligatoire) - Création, aménagement, entretien et promotion des sentiers de randonnée (obligatoire) les sentiers d'intérêt communautaire sont ceux recensés dans le topo-guide édité pour le territoire par la fédération française de randonnée pédestre (F.F.R.P.).

Logement et habitat**- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)**

- Mise en œuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) (obligatoire)

Autres**- Préfiguration et fonctionnement des Pays**

- Participation à la politique des Pays.

- Acquisition en commun de matériel

Mise en place d'un centre technique intercommunal doté de moyens en personnel et matériel (facultative).

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
48	syndicat mixte du bassin du Lot amont et du bassin du Dourdou de Conques (254800592)	SM fermé	69 067
48	Syndicat mixte de gestion de l'école départementale de musique de la Lozère (254800584)	SM ouvert	51 530
48	Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement économique autour de la RN 88 en Lozère (254800691)	SM ouvert	21 959

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)